

Les conditions générales de votre fournisseur d'énergie sont-elles conformes à la loi?

19/02/2020



Energie Info Wallonie (EIW) a mis à jour son analyse comparative des conditions générales des fournisseurs d'électricité et de gaz actifs en Région wallonne. Certaines d'entre elles ont été récemment modifiées, suite à des nouveautés réglementaires auxquelles les fournisseurs doivent se conformer.

En examinant minutieusement ces textes, EIW a repéré de nombreuses clauses susceptibles de semer la confusion chez le consommateur. Certaines peuvent même être qualifiées d'abusives. Pour respecter la réglementation applicable, la plupart des fournisseurs devraient revoir leur copie.

Découvrez:

- l'article du journal Le Soir au sujet de notre analyse,
- notre tableau comparatif des conditions générales des fournisseurs en Région wallonne,
- notre analyse des conditions générales.

Veillez noter que le fournisseur Mega conteste le contenu de cette analyse. Vous trouverez ici leur argumentation.

Vous êtes un travailleur social? Inscrivez-vous à notre formation du 17 mars prochain. Vous y saurez tout sur les conditions générales des fournisseurs d'énergie.

Publié le 19 février 2020, mis à jour le 24 février 2020.